



**Syndicat Autonome**  
**Groupe Casino**

**CCE DES 28 octobre et 08 novembre 2015**  
**Avis sur cessation d'activité et projet de franchise**

Lors des CCE du 28 octobre et 6 novembre nous avons pris acte de la cessation d'activité des établissements de Bourges et de Carcassonne Cité 2.

C'est toujours avec un pincement que recevons ce genre d'information.

En regard de nos établissements, on aurait tendance à dire que le concept est dépassé. Le manque d'investissement et de rénovation, le contenu de l'assiette, et l'absence de qualité des produits y a fortement contribué.

Mais au-delà, le problème humain est toujours présent. Les possibilités de reclassement ne sont pas toujours évidentes à l'interne et nous vous demandons avec fermeté de jouer la carte du Groupe. Avec ses multiples établissements répartis sur l'hexagone il peut et il doit y avoir moyen de trouver un établissement à proximité pour le reclassement des salariés. On nous oppose le fait que certains salariés ne veulent pas rejoindre la Grande Distribution ; c'est plus une peur de l'inconnu qu'autre chose. Pourquoi ne pas mettre en place une période d'essai-adaptation avant de prononcer un licenciement qui vient grossir les rangs des demandeurs d'emploi.

Nous ne pouvons donner d'avis favorable sur la situation des salariés dont l'avenir professionnel est compromis et dont nous ne connaissons pas le dénouement, aussi nous abstiendrons-nous sur cette question.

Concernant le projet de Franchise du site de Bourg en Bresse, nous vous avons maintes fois donné notre position sur le sujet. Nous sommes défavorables à ce mode de gestion qui a vocation à améliorer les résultats mais à appauvrir la masse salariale de l'entreprise qui va se réduire à peau de chagrin.

Lorsqu'il n'y aura plus de masse salariale à gérer, les services DRH deviendront inutiles, deux ordinateurs suffiront à faire fonctionner l'affaire.